Quatre-pages de la Fédération SUD éducation Suite à l'enquête que nous avons menée auprès des enseignant.e.s des matières artistiques, ce texte résume les problèmes rencontrés de manière générale et affirme les revendications que SUD éducation porte pour de meilleures conditions de travail et un enseignement de qualité. L'ensemble de la restitution de l'enquête sera publiée à la fin de l'année 2014. La fédération Sud Éducation considère que les enseignements artistiques sont une richesse essentielle pour former les individus à la créativité, leur donner accès à une conscience physique, psychologique, et philosophique d'être en ce monde. Le tableau que la Fédération Sud-Éducation fait des enseignements artistiques est celui d'un ensemble de disciplines, de pratiques,de savoirs,extrêmement riches,rendus dynamiques par des collègues très investis dans leur métier et convaincus de l'importance de leur enseignement sur la formation de l'individu. Mais, de manière transversale, les enseignements artistiques dispensés par l'Éducation Nationale souffrent d'un ensemble de problèmes récurrents ! tract_gt_enseignements_artistiques.pdf Nos revendications pour les enseignements artistiques Quatre-pages de la Fédération SUD éducation – Novembre 2014 Tant dans le premier degré que dans le second, les lieux de création, qui plus est de mise en valeur des productions des élèves, ne sont pas à la hauteur des enjeux pédagogiques Salles de classe exiguës, mal-conçues car non dédiées aux enseignements artistiques. Absence de lieu de création ou de répétition (espace pour faire du théâtre, de la danse, studio de cinéma pour les exercices audiovisuels,…). Absence de lieux de présentation des travaux des élèves (auditorium, salle polyvalente, salle de théâtre, galerie d'exposition,…). Des classes pléthoriques D'où les difficultés pour mener à bien la partie pratique de l'enseignement. La pratique suppose une individualisation très forte de l'approche pédagogique en cours. Il faut pouvoir aller d'un élève à un autre pour l'aider, l'encourager, évaluer la progression… Dans l'ensemble des enseignements artistiques (cinéma, théâtre, arts plastiques, musique… dès qu'il est question de faire un enseignement de qualité, diversifié dans les techniques et les dimensions… tant au collège qu'au lycée), on ne peut mener à bien des exercices de réalisation et de production au-delà de la quinzaine d'élèves dans certaines matières artistiques et la vingtaine plus généralement, tant l'encadrement des élèves assemblés par groupes demande d'implication : sortie du matériel technique, encadrement des groupes, évaluation de l'investissement, apports pédagogiques, récupération du matériel en fin de séance… Une formation qui n'est pas à la hauteur des enjeux La formation initiale du futur enseignant reste assez pauvre quand il s'agit des enseignements artistiques. Ni l'IUFM ni l'ESPE, et encore moins la période malheureuse où la formation avait été supprimée pour les professeurs, n'apportent une base réelle et sérieuse pour pouvoir enseigner. La formation continue s'est appauvrie, en durée des sessions, en quantité, et en diversité d'offres dans le PAF. Des formats horaires peu satisfaisants, et qui varient au gré des établissements Dans le premier degré, les pratiques artistiques sont sacrifiées souvent sur l'autel des programmes à accomplir et des savoirs « régaliens » à acquérir, tant la pression de l'institution, des parents, de la société, fait des arts la part congrue de l'école… Qui plus est, l'horaire de deux heures impartis est trop faible. Dans le second degré, les formats horaires d'une heure hebdomadaire (souvent de 50 ou 55 minutes) ne sont pas adaptés à l'enseignement artistique : entre le temps de l'appel, de la distribution du matériel de création, de la présentation du « champ référentiel », de la mise au travail des élèves, puis du rangement en fin d'heure, il reste bien peu de temps pour que l'élève puisse s'installer dans l'acte de création. De plus, en collège, du fait de l'unique créneau hebdomadaire, les élèves peuvent ne pas avoir cours d'arts plastiques ou de musique sur de longues périodes (un mois ou plus encore) pour diverses raisons (sorties scolaires, interventions, stages, etc.). Des horaires, même en lycée, qui varient au gré des moyens alloués : les enseignements facultatifs en lycée sont par exemple victimes des ajustements de la dotation horaire… L'horaire des trois heures prescrits par les programmes officiels devient souvent, par exemple, un format deux heures… Pour ce qui est des enseignements d'exploration, d'une heure et demie, ils ne permettent pas grand-chose, si ce n'est qu'ils frustrent élèves et enseignants… Des moyens techniques disparates, et souvent insuffisants ; des lignes de crédits pédagogiques souvent opaques ; des demandes d'équipement en direction des collectivités territoriales soumises aux aléas des ressources et des priorités des politiques ; des subventions

aléatoires ! Des lignes de crédits pédagogiques qui sont souvent rendues opaques : les enseignants en collège et en lycée notamment, parce que les gestionnaires et les chefs d'établissement font le choix de globaliser la ligne budgétaire des crédits pédagogiques, ne savent pas, souvent, de combien ils disposent sur l'année scolaire pour les consommables, mais aussi pour des investissements plus importants. C'est là une stratégie bien commode de la part de notre hiérarchie pour placer l'enseignant en position de quémandeur que l'on peut ignorer… Selon les ressources des collectivités territoriales, selon celles de l'établissement scolaire, selon la pression des enseignants, des parents d'élèves, l'équipement nécessaire aux enseignements artistiques varie d'un EPLE à un autre… Les sections d'enseignements artistiques vivent souvent dans la peur de voir leurs subventions DRAC (Régions) ou autres, rognées, voire supprimées, dans le cadre de restrictions budgétaires… Évidemment, ce n'est pas pour créer un climat serein au sein des équipes… La territorialisation augmente les discriminations entre les communes, les départements et les Régions. Selon la richesse des collectivités, leur politique envers les arts et la culture, les moyens alloués varient… Une ouverture sur l'extérieur compromise Les restrictions budgétaires des collectivités territoriales ou de l'éducation nationale, les lourdeurs qui président à la constitution d'un dossier pour faire venir des intervenants, découragent parfois les enseignants dans leur volonté de faire pénétrer l'art dans les classes (rencontres avec des artistes, expositions d'œuvres) ou d'aller vers les lieux artistiques (visites d'expositions, d'ateliers, …). Un manque d'encadrement, d'appui humain et technique La plupart des enseignements artistiques demandent dans le premier comme dans le second degré une gestion matérielle des ressources utilisées par les élèves dans le cadre de la pratique artistique. De la mise à disposition de celles-ci, à leur entretien et/ou maintenance, à la récupération de ces mêmes ressources, il s'agit là de tâches multiples, qui demandent beaucoup de temps au-delà des obligations de service, voire des habilitations particulières dans certains cas (s'occuper du matériel audiovisuel, de caméras, de systèmes d'éclairage…). Face à des classes pléthoriques, ou même tout simplement à des effectifs importants, il est difficile pour un seul enseignant de faire face à la multiplicité des demandes d'aide de la part des élèves. Un investissement des salarié-e-s aux limites du burn out L'enseignement des arts, parce qu'il se fonde sur la passion des élèves et des enseignants, parce qu'il demande non seulement d'accompagner un projet de création, mais encore de le réaliser, et aussi souvent de le « produire » dans le sens d'une mise en scène de ce qui a été réalisé (expositions, représentations, …) nécessite un investissement fort de la part des salarié-e-s, sans que l'institution ait prévu souvent de vrais moyens matériels ou financiers (on l'a vu précédemment) pour permettre aux enseignants de travailler dans de bonnes conditions avec leurs élèves. Les salarié-e-s se trouvent ainsi pris dans une contradiction morale entre ce qu'ils veulent pour leurs élèves- des conditions optimales pour qu'ils se réalisent au sein de la création artistique- et la réalité des conditions de travail… L'enseignement de l'histoire des arts, dans le premier degré et en collège, apporte un surcroît de travail dû aux difficultés de concertation entre les enseignants pour la préparation de cette discipline sans aménagements horaires ni programmes officiels… Cet enseignement est très « territorialisé » selon les ressources culturelles trouvées sur place, selon les œuvres sélectionnées, selon la préparation de l'épreuve d'histoire des arts en 3ème et selon l'investissement des collègues. Par ailleurs, parce qu'ils veulent justement que les élèves portent leur projet jusqu'au bout, parce qu'accompagner une production artistique, c'est mettre de soi, les salarié-e-s ont souvent tendance à vouloir « réparer » les insuffisances de l'institution : ils le font par un temps de travail qui déborde largement des obligations réglementaires de service, parfois même en achetant eux-mêmes du matériel qui fait défaut et que l'EPLE ne leur procure pas… Face à ces constats, la Fédération Sud Education revendique ! – Des formats horaires… Des moyens horaires mieux adaptés, augmentés, en fonction des programmes et des réalités de l'enseignement (réfléchir par exemple sur le format des 1h30 en modules d'exploration, proposer deux heures d'enseignement pour chaque discipline artistique en collège, s'interroger sur les deux heures dans le premier degré,…). Au lieu de saupoudrer de l'histoire des arts au collège, il vaudrait mieux abonder les horaires de l'éducation musicale et des arts plastiques, car l'étude des oeuvres d'art a toujours existé dans ces disciplines. Des horaires qui, a minima,

respectent les consignes des programmes officiels. Des regroupements horaires pour les matières artistiques afin d'avoir le temps de créer. – Des moyens techniques et matériels harmonisés du premier degré au Bac Pour éviter la territorialisation et les discriminations qui vont avec, Sud-Education revendique une harmonisation nationale des moyens alloués pour les EPLE en direction des enseignements artistiques. – Pour les collèges, SUD éducation revendique 20 élèves maximum en collège ordinaire, 16 en éducation prioritaire, 12 en SEGPA. Nous revendiquons aussi des dédoublements nationaux sur la moitié des horaires d'enseignement dans toutes les matières, ces dédoublements peuvent tout à fait être utilisés pour les enseignements artistiques. Pour les lycées, nous revendiquons des effectifs ne dépassant pas la quinzaine d'élèves. – Une prise en compte réelle et nouvelle des réalités des enseignements artistiques en termes de salles de création et de représentation Les salles dédiées aux enseignements artistiques doivent être d'une taille suffisante, et d'un aménagement qui convienne à la pratique des arts. Le ministère de l'Education Nationale et les collectivités territoriales, en s'appuyant sur la réalité des EPLE, sur les spécialités des établissements, doivent permettre aux élèves de créer dans des espaces dédiés et doivent donner les moyens de mettre en valeur leurs productions artistiques, qu'elles soient plastiques, théâtrales, audiovisuelles, musicales ou autre. La construction de petites salles polyvalentes (qui croisent les formes l'auditorium, de la salle de théâtre, de cinéma, d'exposition) doit être favorisée, afin de créer une véritable vie culturelle et artistique dans les établissements scolaires. – Des moyens humains abondés : Nous revendiquons la création de postes d'assistants techniques et pédagogiques titulaires dans les enseignements artistiques, afin d'assurer la gestion et la maintenance du matériel et pour aider à l'encadrement des élèves (dans le premier degré, pour la section maternelle, les ATSEM assurent parfois les deux fonctions : pourquoi ne pas le généraliser, et ce dans le cadre d'un vrai statut de fonctionnaire ?). – Des obligations de services revisitées Dans le cadre des revendications que Sud-Education porte sur le second degré, et aussi parce que les enseignements artistiques exigent un investissement qui déborde largement notre temps de travail, nous revendiquons une baisse de trois heures de nos obligations de service, afin de permettre le travail en équipe, de s'occuper des partenariats artistiques, de préparer les séances pratiques, d'accompagner les élèves dans leurs travaux. Nous voulons ! – Une harmonisation vers le haut et une péréquation des subventions et des politiques des collectivités territoriales en faveur de l'enseignement artistique dans les EPLE : locaux, matériel, personnels techniques ne doivent pas être alloués au rabais. – Une formation initiale qui fasse une part importante aux enseignements artistiques, tant dans les contenus didactiques que dans la connaissance de la pratique artistique. Une formation continue qui ne soit pas rognée par la logique comptable : de véritables stages en immersion sur plusieurs jours, des intervenants formés et pédagogues. – De manière générale, l'enseignement artistique trouvera sa place dans des établissements à taille humaine, où les élèves ne soient pas des numéros ou de simples « apprenants », mais des individus qui puissent (exprimer leurs émotions et leur créativité) développer une pensée créative.

Documents joints

tract_gt_enseignements_artistiques.pdf